Département
du
Pas-de-Calais

Arrondissement de Lens

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Annay, le 15 avril 2025

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M.M. Yves TERLAT – Michèle MOREN – Albert DANCOISNE – Angèle DUPAYAGE – Marcel GAPENNE – Jean-Claude HOFFMANN – Martine DEMEYERE –Sonia PRIEM – Dominique LABALETTE – Arlette SOLTYS – Philippe THUMEREL –Didier ROBIDET – Sandrine DELPIERRE - Michèle ECAILLET – Jackie FRANCKE – Louisette TAILLIEZ (arrivée en cours de séance, à partir de la délibération 4) – Pascal CAMPEL – David KUSNIREK – Arlette CORTES – Philippe SEWERYN – Bernard BIDAULT

Etaient excusés : MM. Pascal FROISSART (pv à Albert DANCOISNE) – Alexandre DERISBOURG (pv à Yves TERLAT) – Claude DRUELLE (pv à Philippe THUMEREL) - Chantal CHRISTMANN (pv à Michèle ECAILLET) – Adelaïde DELATTRE (pv à Martine DEMEYERE) – Magalie DESCAMPS (pv à Michèle MOREN)

Était absente : MM. TAILLIEZ arrive à la délibération 3 de l'ordre du jour.

La séance ouverte, Monsieur Jackie FRANCKE est désigné secrétaire de séance et fait l'appel.

Le compte-rendu de la séance de conseil du 20 mars 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Votes pour : 21
Abstentions : 5 (MM. CAMPEL – KUSNIREK – CORTES – SEWERYN – BIDAULT)
Votes contre : 0

1- Admissions en non-valeur

Le conseil décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme de 433,85 € (datant de 2019, 2022 et 2023), correspondant à des titres, cotes ou produits irrécouvrables, en raison de poursuites sans effet ou inférieures au seuil de poursuites ou encore suite à décès.

2- Bilan des opérations patrimoniales – Année 2024

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le bilan des opérations patrimoniales de la commune en 2024.

3- Adoption du compte de gestion – Année 2024

Madame TAILLIEZ rejoint l'assemblée.
Le conseil approuve, à la majorité, le compte de gestion de l'année 2024, établi par le Comptable du Trésor Public et en tout point identique au compte administratif dont la tenue est assurée par Monsieur le Maire.
Votes pour : 20

Votes contre : 7 (MM. LABALETTE - CAMPEL – KUSNIREK – CORTES – TAILLIEZ – SEWERYN – BIDAULT)
Abstentions : /

4- Adoption du compte administratif – Année 2024 et affectation des résultats sur l'année 2025

Le conseil adopte, à la majorité, le compte administratif de l'année 2024 qui présente :

- En section de fonctionnement un excédent de 864 515,96 €,
- En section d'investissement, un excédent de 1 993 376,26 €

Et approuve, à la majorité, l'affectation du résultat suivante sur le budget 2025 :

- 478 307,31 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 1 993 376,26 € à la ligne R001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- 386 208,65 e à la ligne R002 -excédent de fonctionnement reporté)

Votes pour : 19 (Monsieur le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle de conseil, comme le prévoit la loi / Madame MOREN préside l'assemblée)
Votes contre : 7 (MM. LABALETTE - CAMPEL – KUSNIREK – CORTES – TAILLIEZ – SEWERYN – BIDAULT)
Abstentions : /

5- Impôts locaux – Vote des Taux 2025

L'assemblée décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taxes	Taux année N-1	Taux année en cours	Bases prévisionnelles 2025	Produit attendu 2025
Habitation	18,03	18,08	123 200	22 213 €
Foncière bâtie	42,90	42,90	3 787 000	1 624 623 €
Foncière non bâtie	60,18	60,18	26 100	15 707 €

6- Adoption du budget primitif – Année 2025

L'assemblée adopte, à la majorité, le budget primitif pour l'exercice 2025, équilibré en recettes et en dépenses à 9 751 688,21 €.
L'annonce des dotations 2025 de l'Etat est effectuée en séance : elles ont été notifiées post-envoi du budget aux élus. La commune percevra 37 244 € de plus qu'en 2024, soit 2 011 610 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la Dotation Forfaitaire, de la Dotation de Solidarité Rurale Péréquation, de la Dotation de Solidarité Rurale Cible et de la Dotation Nationale de Péréquation.
Les élus autorisent le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et de 7,5 % en investissement.
L'excédent de 1,8 M€ est questionné en séance. Une explication détaillée sera transmise aux élus après le conseil.
Le versement des subventions attendues est questionné, eu égard à la crise. L'information de réception des arrêtés de subvention est donnée, ce qui signifie que les institutions ont bloqué l'argent. Les subventions devraient en conséquence être versées.
Des questions sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement, notamment à caractère générale sont posées (+ 5%). L'inflation, l'augmentation des coûts de transport et des énergies en sont la cause principale et ne remettent pas en cause l'engagement de maîtrise des dépenses à caractère général posé aux services depuis 2024.
Votes pour : 20
Votes contre : 7 (MM. LABALETTE - CAMPEL – KUSNIREK – CORTES – TAILLIEZ – SEWERYN – BIDAULT)
Abstentions : /

7- Subvention au CCAS – Année 2025

Le conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 50 000 € au CCAS pour l'année 2025.
L'augmentation de cette subvention communale est questionnée. Elle est liée aux réserves de fonctionnement du CCAS qui diminuent et à la baisse des recettes (subventions de la Conférence des Financeurs pour les activités à destination des séniors en particulier).

8- Subventions communales aux associations annaysiennes pour l'année 2025

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le versement de 50% du montant de la subvention attribuée en 2024 aux associations annaysiennes dès que leur dossier de demande est complet, ceci afin de ne pas les mettre en difficulté de trésorerie.

9- Subventions communales aux associations sportives annaysiennes pour l'année 2025

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le versement de 50% du montant de la subvention attribuée en 2024 aux clubs sportifs annaysiens dès que leur dossier de demande est complet, ceci afin de ne pas les mettre en difficulté de trésorerie.

10- Dispositif jeunes en ville

Le conseil autorise, à l'unanimité, le recrutement de 24 jeunes annaysiens dans le cadre du dispositifs jeunes en ville cet été.

11- Solidarité avec la population de Mayotte

L'assemblée approuve, à l'unanimité, un don de 250 € à la Fédération Nationale de Protection Civile afin d'apporter son soutien et sa solidarité avec la population de Mayotte, touchée par le passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'ile.

12- Cession de terrains sis 13 rue Gino Valli

Cette délibération est ajournée.

13- Cession de parcelle bâtie rue Gino Valli

Cette délibération est ajournée.

14- Cession de parcelles agricoles rue Potier

Cette délibération est ajournée.

15- Cession de terrains agricoles rue du 11 Novembre, Cité Jaurès, Chemin des Postes

Le conseil autorise, à l'unanimité, la cession de terrains cadastrés AC1213, AC 1214, AC 1216, AC 1218, AC 1220 et AC 1222, d'une superficie totale de 776 m^2 au prix fixé par le service France Domaine de 1242 € Hors Taxe et précise que les frais liés à cette cession seront portés à la charge des acquéreurs.
La question de la publicité des terrains à vendre est posée et débattue. Le risque de squats, d'incendie, d'héritiers ou usufruitiers quand il y a des battis sur les parcelles communales font toujours hésiter à la promotion de ces terrains. Néanmoins, le conseil municipal, via le bouche à oreille, peut être source d'information auprès des administrés, tout comme le service urbanisme qui tient une liste des administrés qui cherchent un terrain.

16- Cession d'une venelle cadastrée section AT6p, place Royat

L'assemblée autorise, à l'unanimité, la cession d'un terrain d'une superficie de 300 m^2 sis place Royat à la société Maisons et Cité. Ce terrain sera intégré au projet de réhabilitation du Camus Haut et de création d'une pension de famille. Pour ces raisons sociales, la cession estimée à 5100 € par le Service des Domaines, est autorisée à 2320 € Hors Taxe, la commune prenant en charge les frais de géomètre.

Divers :

Une demande de retour de la visite de Madame la Sous-Préfète en mairie sur le sujet de la gare d'eau est posée (abordé lors du précédent conseil). L'information de la visite récente de la police et de la DREAL sur site sur une suspicion de reprise d'activités à l'entrée de la gare d'eau est donnée. Il est convenu avec Madame la Sous-Préfète qu'elle interroge les magistrats en charge, tout comme la commune va le faire par le biais de son avocat.
La demande de transmission de la législation quant à la publicité des délibérations de conseil municipal est sollicitée par un élu, elle lui sera transmise.
Un conflit de voisinage est abordé, il semble que les relations se dégradent. Les services et les élus en charge vont relancer le bailleur social sur ce sujet.

Une demande d'intervention rue de Riom pour un trou en chaussée est sollicitée. Le service technique sera interrogé pour constater puis intervenir si nécessaire. Rappel est fait à tous les élus que les doléances et demandes d'intervention des administrés peuvent être faites aux services et aux élus en temps réel, il n'est pas nécessaire d'attendre le conseil municipal.
Des questions sont posées sur l'ambiance de travail entre les agents du service technique. L'affirmation est faite qu'elle est dégradée. Ce sentiment n'est pas partagé ; il n'y a pas eu d'alerte lancée ces derniers temps.
La demande de remboursement de l'assurance suite aux dégradations par l'occupation des gens du voyage il y a deux ans est posée. Vérification sera faite auprès des services et réponse sera donnée, néanmoins, au vu des conditions assurantielles défavorables pour les collectivités, toutes les dégradations ne sont pas déclarées.

Tous les sujets étant épuisés, la séance est levée à 19h.

Jackie FRANCKE,	**Yves TERLAT,**
Secrétaire	Maire